

# Afer Avenir Senior - Action Afer Génération Avenir Senior

FR001400RXZ2

31/12/2025

Commercialisé en FR 

Étoiles Six Financial Information<sup>(2)(3)</sup>

Actions autres thèmes particuliers



▶ Actif net du fonds	109,82 M€
▶ Actif net de la part	0,93 M€
▶ Valeur liquidative	119,17 €
▶ Performance mensuelle <sup>(1)</sup>	Fonds Indice
	1,84% 2,95%



▶ Gérants		
	Victoria Richard	Charles Haddad
Les équipes sont susceptibles d'évoluer		



▶ Durée de placement	Supérieure à 5 ans
----------------------	--------------------



▶ SFDR <sup>(3)</sup>	Article 8
▶ Notation ESG <sup>(3)</sup>	Fonds Univers
▶ Couverture note ESG	99,4% 99,6%

## Orientation de gestion

La SICAV a pour objectif d'investir de manière active et discrétionnaire dans des sociétés de la zone euro qui sont exposées aux secteurs bénéficiant de la dynamique liée au vieillissement de la population des pays développés. Elles tirent profit de la croissance des besoins liés à ces changements démographiques : accompagnement médical, mobilité, épargne financière...

## Principales caractéristiques

Date de création de la part  
**15/11/2024**

Date de lancement de la part  
**15/11/2024**

Société de gestion  
**Ofi Invest Asset Management**

Forme juridique  
**SICAV**

Classification AMF  
**Actions de pays de la zone Euro**

Affectation du résultat  
**Capitalisation et/ou distribution**

Fréquence de valorisation  
**Journalière**

Ticker Bloomberg  
**AFEASAV FP**

Publication des VL  
**www.afer.fr**

Frais de gestion maximum TTC  
**0,40%**

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation  
**0,39%**

Indice de référence  
**EURO STOXX® Sector Exclusions**

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2)Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# Afer Avenir Senior - Action Afer Génération

## Avenir Senior

FR001400RXZ2

31/12/2025

### ► Évolution de la performance<sup>(1)</sup>(base 100 au 15/11/2024)



### ► Performances cumulées<sup>(1)</sup>

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	17,25	22,47	-5,22
1 mois	1,84	2,95	-1,11
3 mois	3,74	5,84	-2,10
6 mois	7,89	11,40	-3,52
1 an	17,25	22,47	-5,22
2 ans	-	-	-
3 ans	-	-	-
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-
Lancement	19,17	25,56	-6,39

\*Da : début d'année

### ► Performances annuelles<sup>(1)</sup>

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

### ► Historique des performances trimestrielles sur les 5 dernières années<sup>(1)</sup>

En %	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
2021	-	-	-	-	-	-	-	-
2022	-	-	-	-	-	-	-	-
2023	-	-	-	-	-	-	-	-
2024	-	-	-	-	-	-	1,64	1,69
2025	6,44	5,97	2,10	3,74	3,99	5,25	3,74	5,84

### ► Principaux indicateurs de risques<sup>(3)</sup>

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	14,71	15,71	-14,45	-15,96	41	37	2,20	-1,86	0,98	0,93	-0,05
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lancement	14,76	15,25	-14,45	-15,96	41	37	2,20	-2,11	0,91	0,92	-0,06

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# Afer Avenir Senior - Action Afer Génération

## Avenir Senior

FRO01400RXZ2

31/12/2025

### ► Répartition sectorielle<sup>(4)</sup>

En %	Fonds	Indice
Banques	22,0	25,6
Technologie	14,4	15,8
Santé	11,2	10,0
Produits et services de consommation	10,7	9,5
Assurance	8,7	10,2
Biens et services industriels	8,4	5,0
Télécommunications	7,7	5,0
Aliments, boissons et tabac	6,3	4,5
Immobilier	2,3	1,5
Automobiles et pièces	2,1	4,7
Médias	1,1	1,2
Services financiers	1,1	2,5
Soins personnels, pharmacies et épicerie	1,0	1,4
Voyages et loisirs	-	1,3
Commerce de détail	-	1,7
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	3,1	-

### ► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	40,0	28,5
Allemagne	18,6	24,7
Pays-Bas	13,5	15,5
Espagne	10,5	10,8
Belgique	9,5	3,5
Italie	3,9	10,3
Suisse	0,9	0,3
Royaume-Uni	-	0,1
Portugal	-	0,3
Luxembourg	-	0,2
Irlande	-	1,7
Île de Jersey	-	0,1
Finlande	-	3,0
Autriche	-	1,1
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	3,1	-

### ► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	99,5
CHF	0,4
USD	0,1

### ► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)<sup>(4)</sup>

En %	
	ASML HOLDING NV
NL	Technologie
6,3	
	BANCO SANTANDER SA
ES	Banques
5,8	
	SCHNEIDER ELECTRIC
FR	Biens et services industriels
5,8	
	ALLIANZ
DE	Assurance
5,7	
	LVMH
FR	Produits et services de consommation
4,9	

### ► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	0,6
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	4,2
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	95,2

### ► Profil / Chiffres clés

Nombre d'actions	48
Taux d'exposition actions (%)	96,9

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

## Afer Avenir Senior - Action Afer Génération

### Avenir Senior

FRO01400RXZ2

31/12/2025



#### ▶ Allocation historique sur 1 an glissant (en exposition)



#### ▶ Principales surpondérations (hors liquidités/Dérivés)<sup>(4)\*</sup>

Nom de l'émetteur	% Actif	% Surpondération
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,99	2,85
CAIXABANK SA	3,69	2,84
KBC GROEP NV	3,35	2,78
BANCO SANTANDER SA	6,01	2,54
ALLIANZ SE	5,83	2,40

#### ▶ Principales sous-pondérations (hors liquidités/Dérivés)<sup>(4)\*</sup>

Nom de l'émetteur	% Actif	% Sous-pondération
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	0,00	-2,67
UNICREDIT SPA	0,00	-2,55
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS GESELLSCHAFT IN MUENCHEN AG	0,00	-1,70
PROSUS NV	0,00	-1,52
DEUTSCHE BANK AG	0,00	-1,49

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

## Afer Avenir Senior - Action Afer Génération

### Avenir Senior

FR001400RXZ2

31/12/2025



#### ▶ Commentaire de gestion

2025 consacre la résilience des marchés européens dans un cadre marqué par des baisses de taux, des flux favorables et des anticipations budgétaires allemandes. La performance a été tirée par les secteurs cycliques, particulièrement les banques, tandis que les compartiments défensifs ont joué leur rôle d'amortisseur dans les creux de marché.

L'année 2025 a été dominée par la baisse des taux des banques centrales et la poursuite du boom des valeurs technologiques liées à l'intelligence artificielle, deux moteurs qui ont soutenu les valorisations malgré un environnement géopolitique difficile. Les marchés de la zone euro ont mené la danse une grande partie de l'exercice, portés par des flux en défaveur du marché américain dans un contexte politique devenu plus instable et par un dollar sous pression. Les promesses de plans de dépenses publiques en Allemagne – notamment pour la défense et les infrastructures – ont nourri les anticipations d'un rebond des agrégats de croissance. En fin d'année, le marché japonais est venu rejoindre la tête du peloton, sans remettre en cause le leadership européen établi durant la majeure partie de 2025.

L'Euro Stoxx 50 a gagné 18 % sur l'année, signe d'une troisième année consécutive de hausse. Le CAC 40 a progressé de 10 % malgré des secousses domestiques, le FTSE 100 a bondi de 22 %, sa meilleure année depuis 2009, et le DAX a affiché sa meilleure performance depuis 2019. L'Ibex 35 s'est distingué avec une hausse de 50 %, sa plus forte performance depuis 1993, s'imposant comme le marché européen majeur le plus performant. Le Stoxx Europe 600 est brièvement entré en territoire de correction le 4 avril, reculant de plus de 10 % par rapport à son record de mars après la riposte chinoise aux tarifs américains (taxe de 34 % sur les importations en provenance des États-Unis). Le 7 avril, l'indice a chuté de 4,5 % sur fond d'intensification de l'offensive tarifaire, avant de rebondir de 5,9 % le 10 avril à la suite de l'annonce d'une pause de 90 jours sur les hausses. Plus tôt, le 3 mars, l'espoir d'une hausse des budgets de défense avait propulsé les actions européennes à des niveaux records, et le 6 mars, les actions allemandes avaient atteint des sommets après que le chancelier pressenti Friedrich Merz a annoncé des plans visant à débloquer des centaines de milliards d'euros pour la défense et les infrastructures.

Sur le plan microéconomique, les bénéfices agrégés ont paru modestes au fil de l'exercice, en partie du fait d'un dollar affaibli pesant sur les révisions à la baisse. En neutralisant certains éléments exceptionnels qui ont dégradé les chiffres agrégés, les entreprises européennes ont toutefois démontré une robustesse notable face à un environnement plus complexe. Les moteurs de volatilité ont surtout été exogènes : les « tarifs du Jour de la Libération » imposés en avril ont déclenché des baisses de marché significatives ; parallèlement, les débats sur la politique de la Fed – qu'il s'agisse de l'avenir du président Jerome Powell ou du rythme des baisses de taux – ont entretenu l'incertitude sur le coût du capital et amplifié les mouvements de prix.

Dans ce contexte le portefeuille affiche une performance à deux chiffres. Au cours de l'année les principaux mouvements furent l'introduction de SAP, Intesa et Generali contre des ventes de BNP, BMW et ING.

En fin d'année le portefeuille les principales expositions absolues sont les financières, la technologie et la santé.

# Afer Avenir Senior - Action Afer Génération

## Avenir Senior

FR001400RXZ2

31/12/2025

### ► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	<b>08/09/2017</b>
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : <a href="https://www.ofi-invest-am.com/fr">https://www.ofi-invest-am.com/fr</a> .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	<b>Deloitte &amp; Associés (Paris)</b>
Devise	<b>EUR (€)</b>
Limite de souscription	<b>11:30</b>
Limite de rachat	<b>11:30</b>
Règlement	<b>J+1</b>
Investissement min. initial	<b>1 Part</b>
Investissement min. ultérieur	<b>Néant</b>
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	<b>Société Générale Paris</b>
Dépositaire	<b>Société Générale Paris</b>

# Afer Avenir Senior - Action Afer Génération

## Avenir Senior

FRO01400RXZ2

31/12/2025

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECOUVREMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SRRRI

Le SRRRI (Synthetic Risk& Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITÉ

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

ÉTOILES SIX FINANCIAL

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

Rapport mensuel

Part A\_GEN

Actions

Glossaire

# Afer Avenir Senior - Action Afer Génération

## Avenir Senior

FR001400RXZ2

**31/12/2025**

### ► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.